

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

9 MARS 2023

*GREVIN PARIS*



# SOMMAIRE

## 1. Ordre du jour

## 2. Faits marquants et chiffres clés

- Résultats de l'exercice 2021/2022
- Nouvelle BU Distribution & Hospitality
- Trajectoire Net Zéro Carbone
- Perspectives
- Raison d'être

## 3. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

## 4. Rapports des Commissaires aux comptes

## 5. Présentation des résolutions

## 6. Questions / Réponses

## 7. Vote des résolutions



## 1 – ORDRE DU JOUR

## L'ordre du jour porte sur 34 résolutions dont 20 à titre ordinaire et 14 à titre extraordinaire

### ✓ Seront soumises au vote à titre ordinaire

- ✓ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et affectation du résultat (résolutions n°1 à 3)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n°4)
- ✓ Renouvellement du mandat de deux administrateurs, ratification de la nomination par cooptation de deux administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur indépendant (résolutions N°5 à 9)
- ✓ Approbation des informations, politiques et éléments de rémunération des mandataires sociaux (résolutions n°10 à 18)
- ✓ Autorisation aux fins de rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°19)
- ✓ Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées (résolution n°34)

### ✓ Seront soumises au vote à titre extraordinaire

- ✓ Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet (i) de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues et (ii) de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés (résolutions n°20 et 21)
- ✓ Délégations financières portant sur des augmentations de capital (résolutions n°22 à 29)
- ✓ Adoption d'une raison d'être et approbation de modifications statutaires (résolutions 30 à 33)



## 2 - FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES

- ✓ **Bon niveau de fréquentation de nos domaines skiables**
  - ✓ Début de saison (jusqu'à mi-janvier) affecté par l'absence de la clientèle britannique (Covid)
  - ✓ Par rapport à 2018/19, le nombre de journées-skieur n'a ensuite cessé de s'améliorer pour n'être, au total, qu'en léger retrait
- ✓ **Fort engouement pour nos parcs de loisirs**
  - ✓ Plus de 10 millions de visiteurs accueillis au cours de l'exercice
- ✓ **Première consolidation des activités des agences immobilières du Groupe**
- ✓ **Succès de l'OPR sur Musée Grévin S.A. désormais détenu à 100%**
- ✓ **Formalisation de la trajectoire Net Zéro Carbone du Groupe**
- ✓ **Refinancement anticipé d'une ligne de crédit revolving de 250 M€ remplacée par une nouvelle ligne de 300 M€ adossée à des engagements RSE**
- ✓ **Acquisition post-clôture de 85% de MMV (finalisée le 3 octobre)**
  - ✓ Un rapprochement naturel avec le second opérateur hôtelier des Alpes françaises qui propose une expérience premium ciblée pour les familles, hiver comme été, générant une très grande satisfaction client

# UN AWARD INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR CHACUN DES 3 MÉTIERS DE LA COMPAGNIE DES ALPES

## Domaines Skiables

- ✓ La Compagnie des Alpes élue meilleur groupe exploitant de domaines skiables au monde
  - ✓ Prix décerné pour la toute première fois à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition des *World Ski Awards*



## Parcs de Loisirs

- ✓ *Chasseurs de Tornades* sacrée meilleure attraction au monde
  - ✓ La récente attraction du Futuroscope a reçu le *Thea Award for Outstanding Achievement*, la plus prestigieuse récompense du secteur
  - ✓ *Chasseur de Tornades* a par ailleurs déjà remporté 7 prix européens



## Distribution & Hébergement

- ✓ *Yoonly & Friends* primée meilleure innovation dans la catégorie F&B&E
  - ✓ Lancé l'hiver dernier, le concept hybride d'hébergement lifestyle dédié aux 25-35 ans a reçu le prix de *Best Food & Beverage & Entertainment* décerné par *Hospitality ON*

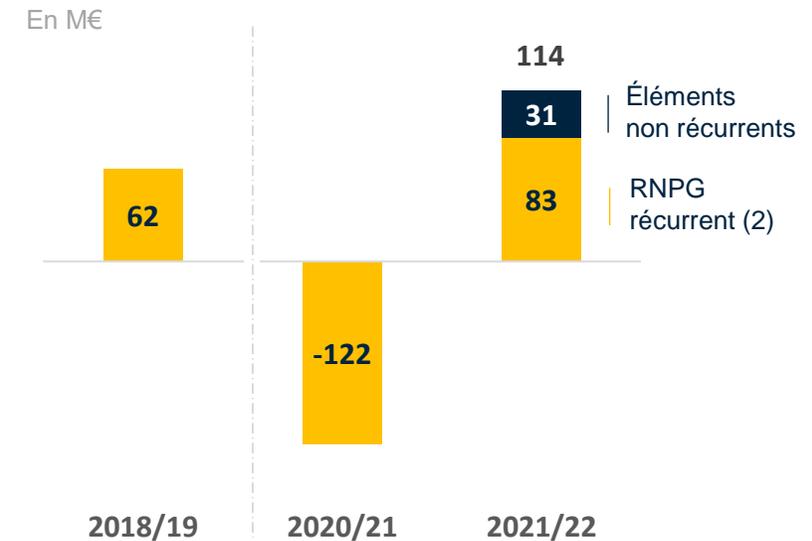
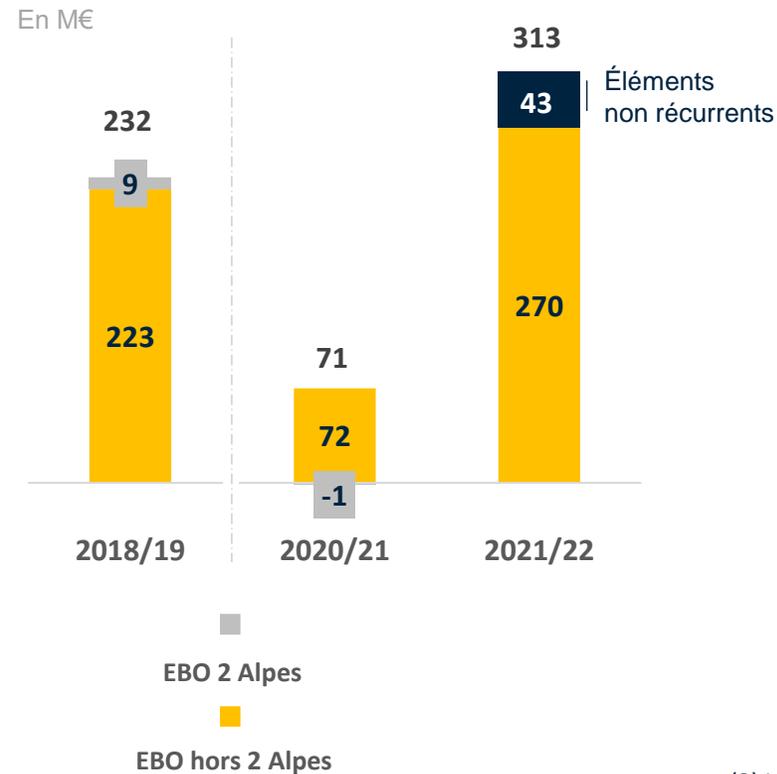
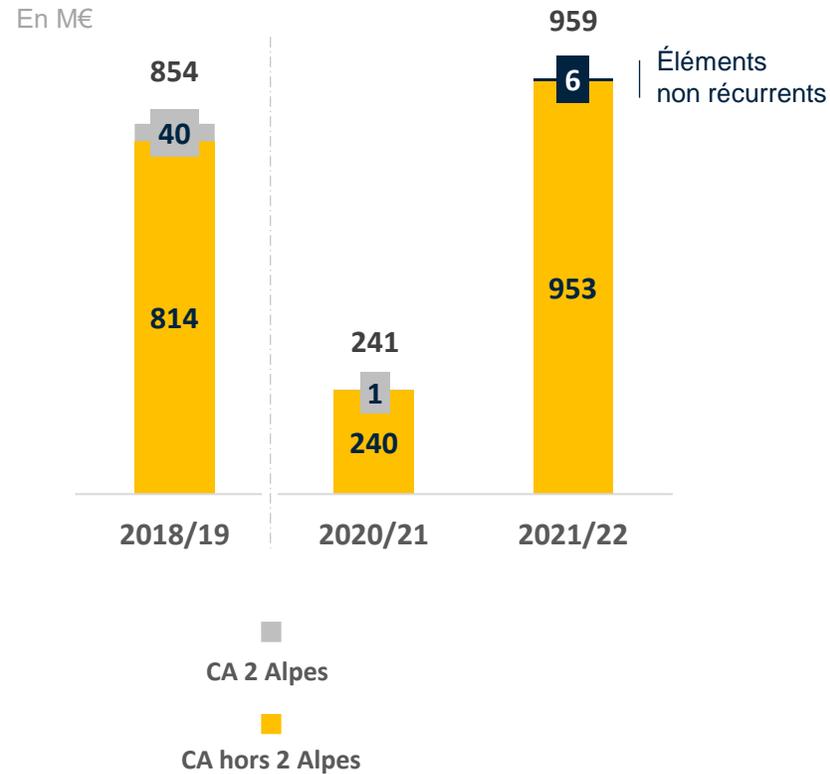


# DES PERFORMANCES 2021/22 BIEN SUPÉRIEURES À 2018/19

## Chiffre d'affaires : 959 M€

## EBO <sup>(1)</sup> : 313 M€

## Résultat net part du Groupe : 114 M€



Rappel : domaine des 2 Alpes sorti du périmètre le 1<sup>er</sup> décembre 2020

(1) EBO après IFRS 16, sauf en 2018/19

(2) Le RNPG récurrent n'est pas défini par les normes IFRS. Il est calculé à partir des contributions au Résultat part du Groupe avant impôts hors éléments non récurrents auxquelles sont appliqués les taux d'imposition de chaque filiale concernée

# DES PERFORMANCES 2021/22 BIEN SUPÉRIEURES À 2018/19

## CAPEX nets : 177 M€

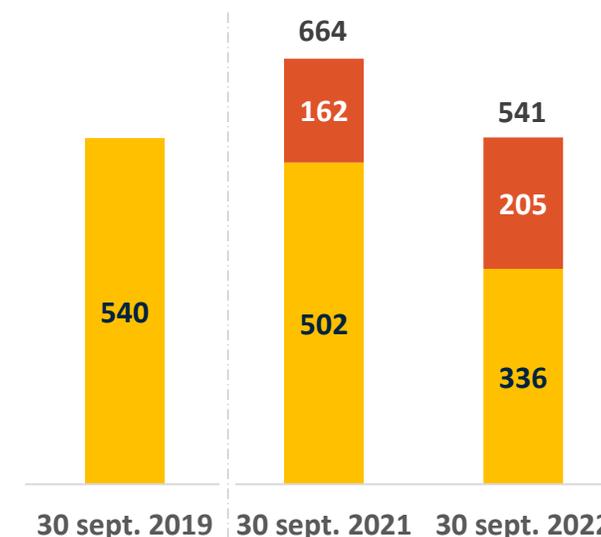
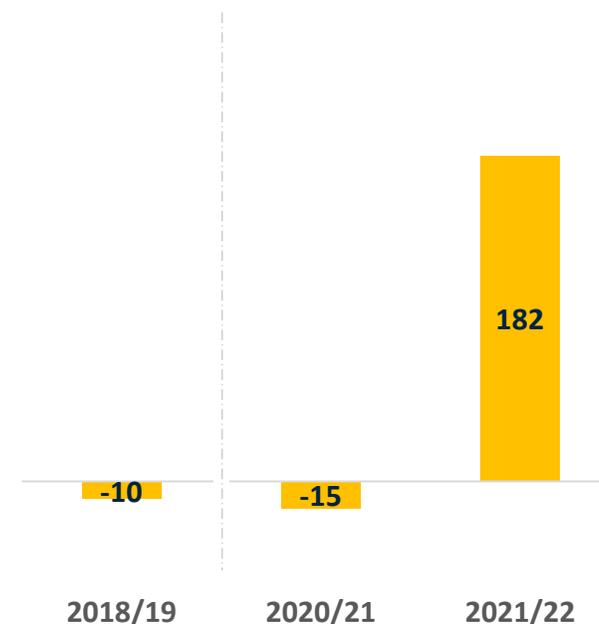
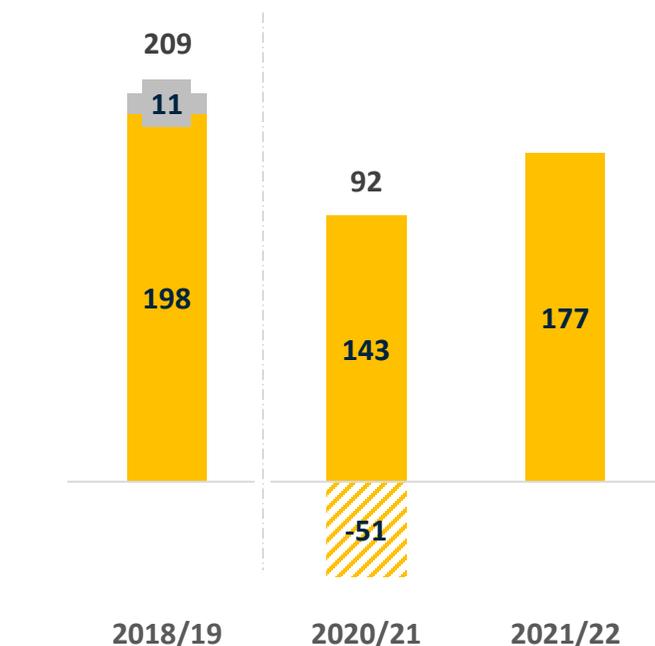
## FCF<sup>(1)</sup> : 182 M€

## Dettes financières nettes : 336 M€<sup>(2)</sup>

En M€

En M€

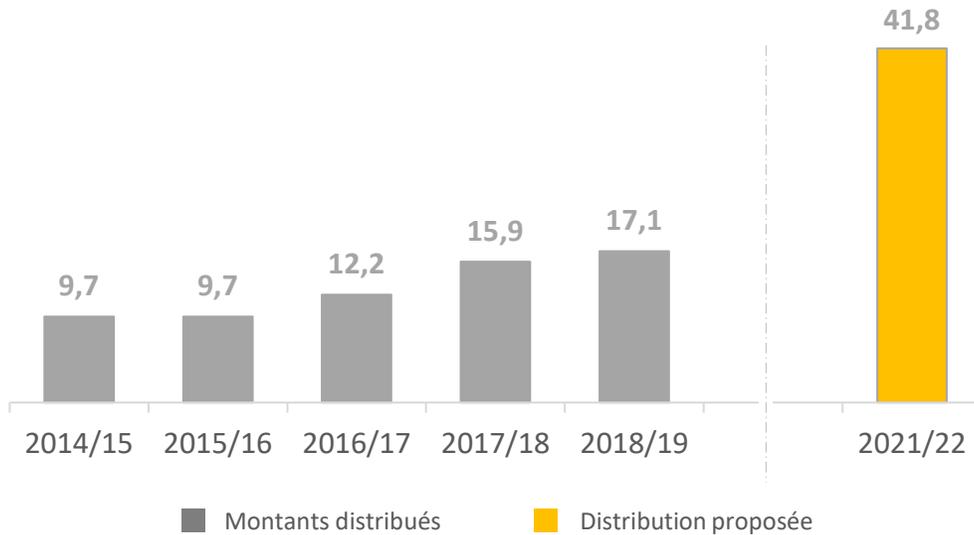
En M€



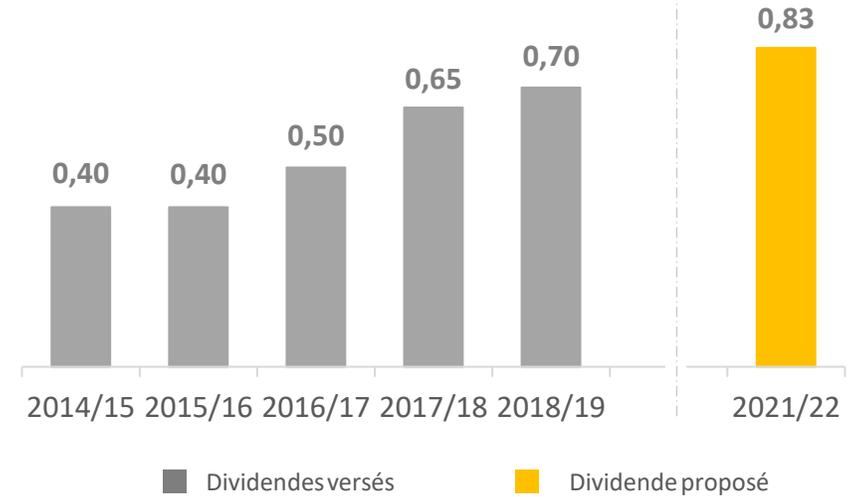
Capex nets 2 Alpes  
Capex nets hors 2 Alpes  
Capex nets  
Produit de cession 2 Alpes

Dettes de loyer IFRS 16  
Dettes nettes hors IFRS 16

### Montants distribués en M€



### Dividende en € / action



- ✓ **Pay-out proposé de 50% du RNPG, hors éléments non récurrents liés à la crise sanitaire et à l'indemnisation du sinistre en Belgique**
  - **Nouvelle politique de distribution** actée par le Conseil d'administration du 5 décembre 2022
  - Indication précédente portait sur un retour à un taux de distribution d'avant crise, soit environ 30% du RNPG publié
  - Niveau de dividende compatible avec une stratégie de croissance et d'investissements soutenus

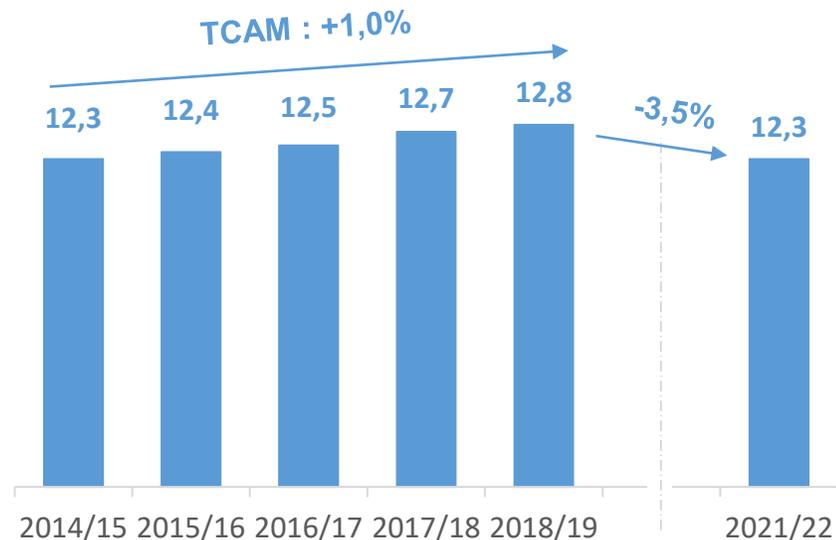
- ✓ **Dividende proposé au titre de l'exercice 2021/2022**
  - **0,83€ par action**
  - soit une **hausse de 18,6%** par rapport au dernier dividende versé au titre de l'exercice 2018/19 avant la crise Covid
  - alors même que le nombre d'actions a plus que doublé
  - représente un **rendement par action de 6,7%** sur la base du cours de clôture du 30 septembre 2022 (12,34€)



## 2.1 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021/22

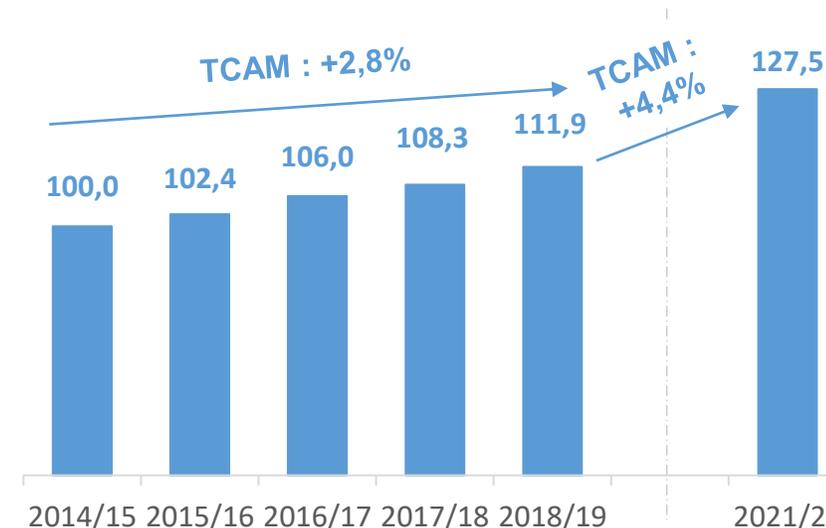
## Nombre de Journées-skieur (hors DAL)

En millions d'unités hors domaine des 2 Alpes



## Revenu par Journée-skieur

Évolution en cumul (base 100 en 2015)



- ✓ Absence de la clientèle britannique (Covid) jusqu'à mi-janvier
- ✓ Par rapport à 2018/19, le nombre de Journées-skieur n'a ensuite cessé de s'améliorer
  - ✓ il est repassé en croissance à partir de début mars
  - ✓ pour ne finir qu'en léger retrait sur l'ensemble de l'année

- ✓ Hausse du Revenu par Journée-skieur vs. 2018/19 grâce
  - ✓ aux actions commerciales du Groupe (refonte des grilles tarifaires, renégociation de certains contrats BtoB)
  - ✓ à un mix produit plus favorable (cf. plus de forfaits jour)
  - ✓ à une moindre intermédiation (notamment liée à l'absence de la clientèle britannique en début de saison)
  - ✓ au cumul des indexations tarifaires annuelles depuis 2018/19

# DOMAINES SKIABLES : DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET INVESTISSEMENTS

Cette BU intègre 1 année pleine des activités d'Évolution 2 acquise fin 2020/21

en M€	2021/22	2020/21*	2018/19* (hors IFRS 16)	Var. vs. 2018/19*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>455,5</b>	<b>10,7</b>	<b>403,8</b>	<b>+12,8%</b>
<b>Opex (y.c. chômage partiel)</b>	<b>-286,1</b>	<b>-103,0</b>	<b>-247,4</b>	<b>+15,6%</b>
<b>Aides et indemnisations</b>	<b>10,0</b>	<b>168,3</b>	<b>0,0</b>	
<b>EBO</b>	<b>179,4</b>	<b>76,0</b>	<b>156,4</b>	<b>+14,7%</b>
<i>EBO / CA</i>	<i>39,4%</i>	<i>n/a</i>	<i>38,7%</i>	<i>+0,7pt</i>
<b>Investissements industriels nets (hors produit cession des 2 Alpes)</b>	<b>-69,1</b>	<b>-74,3</b>	<b>-90,6</b>	<b>-23,7%</b>

\* Données excluant le domaine skiable des 2 Alpes, sorti du périmètre du Groupe le 1<sup>er</sup> décembre 2020

- ✓ **Croissance de 12,8% du chiffre d'affaires par rapport à 2018/19\***
  - +10,9% hors impact Évolution 2
- ✓ **Bonne maîtrise des Opex malgré le contexte inflationniste**
  - Frais de personnel : stables à 30% du CA vs. 2019
  - Hausse contenue des coûts d'électricité
- ✓ **Aides et indemnisations (éléments non récurrents) de 10,0 M€**
  - Aides relatives au Covid-19 au titre de l'exercice précédent (6,3 M€)
  - Reprise de provisions sur exonération de charges sociales (3,6 M€)
- ✓ **EBO en progression de 14,7% par rapport à 2018/19\***
  - yc. impact IFRS 16 de +4,1 M€
- ✓ **Taux de marge d'EBO à 39,4%, en progression de 0,7pt vs. 2018/19\***
  - Hors impact IFRS 16 et éléments non récurrents liés à la crise sanitaire, taux de marge en retrait de 2,4pts
- ✓ **Investissements nets**
  - En recul de 23,7% vs. 2018/19\* à 69,1 M€

Les données ci-dessus relatives à l'exercice 2021/22 intègrent le 1<sup>er</sup> exercice complet pour les sociétés Evolution 2 acquises fin 2020/21. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 7,7 M€ pour les Domaines skiabiles et un impact négatif de 0,2 M€ sur l'EBO des Domaines skiabiles.



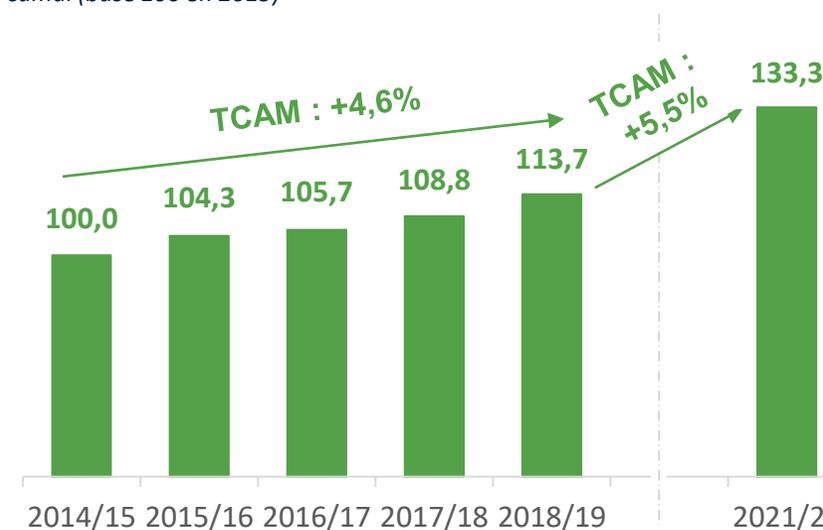
## Nombre de Visiteurs

En millions d'unités



## Revenu par Visiteur

Évolution en cumul (base 100 en 2015)



### ✓ Très forte fréquentation lors des périodes de Halloween et Noël

- ✓ Halloween : nouveau record de fréquentation (1,3 million de visiteurs soit +21% vs. 2018/19)

### ✓ Bonne activité printemps / été

- ✓ Fort impact des nouvelles attractions et activités (Parc Astérix, Walibi Rhône-Alpes et Walibi Belgium)

### ✓ Revenu par Visiteur en hausse

#### ✓ Hausse du prix moyen des billets d'entrée

- Augmentation de la part des ventes non intermédiées

#### ✓ Forte progression des ventes *in-park*

- Dans tous les segments (restauration, boutiques, hôtels),
- Initiatives commerciales et ouvertures de nouveaux points de vente.



en M€	2021/22	2020/21	2018/19 (hors IFRS 16)	Var. vs. 2018/19
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>468,5</b>	<b>221,7</b>	<b>380,7</b>	<b>+23,1%</b>
<b>Opex (y.c. chômage partiel)</b>	<b>-336,1</b>	<b>-214,3</b>	<b>-283,7</b>	<b>+18,5%</b>
<b>Aides et indemnisations sinistres</b>	<b>25,9</b>	<b>20,1</b>	<b>0,0</b>	
<b>EBO</b>	<b>158,3</b>	<b>27,5</b>	<b>97,0</b>	<b>+63,1%</b>
<i>EBO / CA</i>	<i>33,8%</i>	<i>12,4%</i>	<i>25,5%</i>	<i>+8,3pts</i>
<b>Investissements industriels nets</b>	<b>-88,3</b>	<b>-57,9</b>	<b>-102,8</b>	<b>-14,1%</b>

- ✓ **Croissance de 23,1% du chiffre d'affaires par rapport à 2018/19**
  - Comptabilisation de 5,8 M€ de chiffre d'affaires non récurrent (billets non consommés et arrivés à expiration en lien avec la crise sanitaire)
- ✓ **Opex maîtrisés**
  - Stabilité des opex en pourcentage du CA vs 2018/19, retraités de l'impact IFRS 16 de +8,6 M€ en 2021/22
- ✓ **Aides et indemnisation sinistre (éléments non récurrents) de 25,9 M€**
  - Indemnisation de l'inondation de juillet 2021 de Walibi Belgium et de l'Aqualibi (montant total net de coûts de 19,5 M€)
  - Aides Covid filiales étrangères au titre de 2020/21 (5,1 M€)
  - Reprise de provisions sur exonération de charges sociales (1,2 M€)
- ✓ **EBO en très forte progression par rapport à 2018/19 (+63,1%)**
- ✓ **Taux de marge d'EBO à 33,8%, en progression de 8,3pts vs. 2018/19**
  - Hors impact IFRS 16 et éléments non récurrents taux de marge stable à 25,5%
- ✓ **Investissements nets**
  - En repli de 14,1% vs. 2018/19 à 88 M€

en M€	2021/22	2020/21*	2018/19* (hors IFRS 16)	Var vs. 2018/19*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>958,5</b>	<b>239,8</b>	<b>814,0</b>	<b>+17,8%</b>
<i>Opex (y.c. chômage partiel)</i>	-682,7	-357,3	-590,9	+15,7%
<i>Indemnités d'assurance</i>	+19,5	-	-	
<i>Aides et indemnisations</i>	+17,3	+189,4	-	
<b>EBO</b>	<b>312,6</b>	<b>71,9</b>	<b>223,1</b>	<b>+40,1%</b>
<b>EBO/CA</b>	<b>32,6%</b>	<b>30,0%</b>	<b>27,4%</b>	<b>+5,2pt</b>
<i>Dotations aux amortissements</i>	-143,4	-139,1	-121,1	
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	+0,2	-57,1	+0,6	
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>169,5</b>	<b>-124,4</b>	<b>102,7</b>	<b>+65,0%</b>

## ✓ EBO en forte croissance

- Dynamisme de l'activité et maîtrise des charges malgré la hausse des coûts liés à l'énergie
- Masse salariale stable en % du CA et intégrant 23,4 M€ de provisions pour participation et intéressement
- Éléments non récurrents positifs (CA, aides et indemnisations liées au Covid, suites du sinistre en Belgique) pour un total de 42,5 M€
- Impact IFRS 16 positif de 15,4 M€

## ✓ Taux de marge d'EBO à 32,6%, en progression de 5,2pts vs. 2018/19\*

- Hors impact IFRS 16 et éléments non récurrents, taux de marge en légère baisse (-0,7pt)

## ✓ Dotations aux amortissements : impact de 13,0 M€ en 2022 lié à l'amortissement des droits d'utilisation (IFRS 16)

## ✓ Autres produits et charges

- En 2020/21, 55,2 M€ d'impairment des goodwill des Parcs de Loisirs

## ✓ Résultat Opérationnel en hausse de 65%

- Hors éléments non récurrents RO, en hausse de 23,6% vs. 2018/19\*

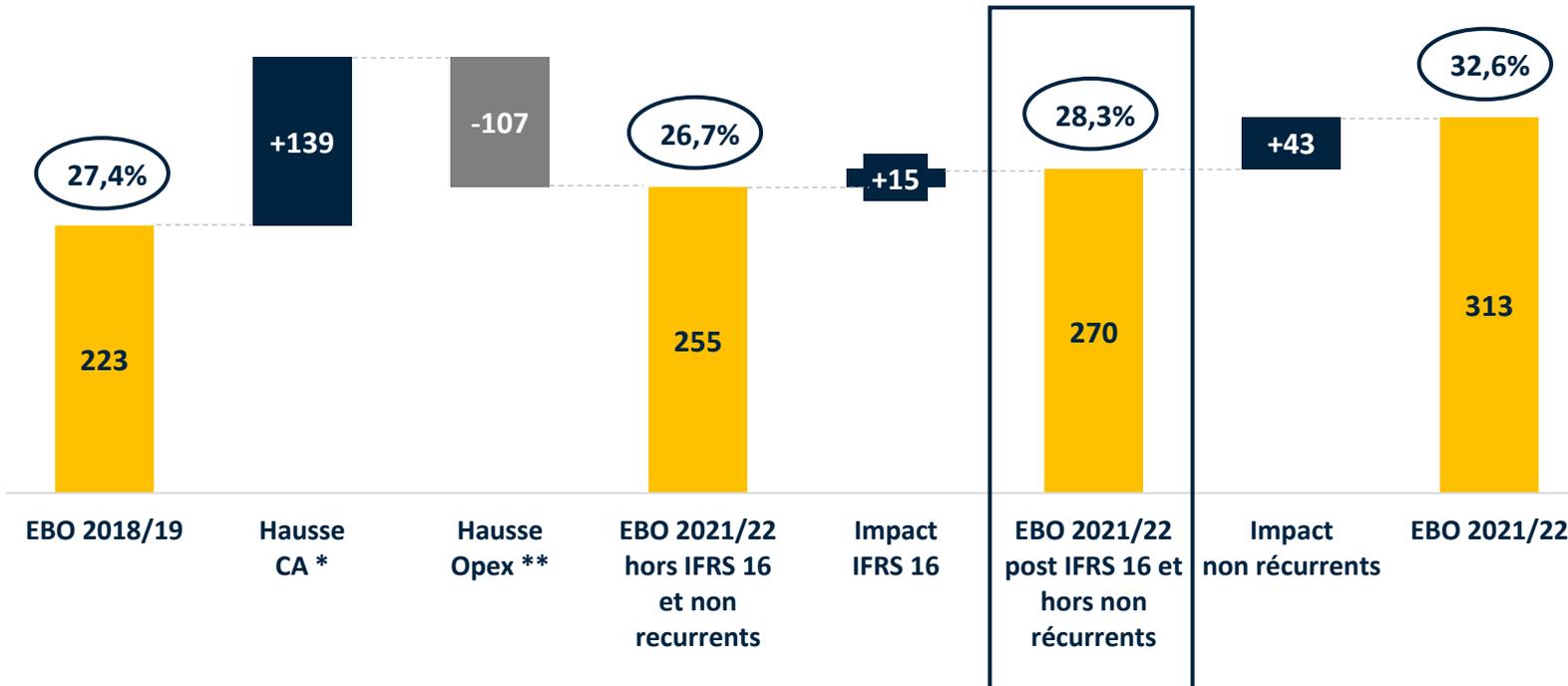
\* Données excluant le domaine skiable des 2 Alpes, sorti du périmètre du Groupe le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Les données ci-dessus relatives à l'exercice 2021/22 n'ont pas été retraitées de l'impact année pleine d'Evolution 2 et de l'intégration des agences immobilières dans le périmètre de consolidation du Groupe au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ces activités se traduisent dans les comptes de l'exercice par un impact positif de 17,3 M€ sur le chiffre d'affaires du Groupe et par un impact positif de 1,1 M€ sur l'EBO du Groupe.

Une reprise vigoureuse de l'activité, une bonne performance et des effets positifs non récurrents

## Évolution de l'EBO : de 2018/19 (hors 2 Alpes) à 2021/22

En M€



% Taux de marge d'EBO

- ✓ Comptabilisation de 5,8 M€ de chiffre d'affaires non récurrent lié à la crise sanitaire
- ✓ Augmentation des coûts maîtrisée (dont hausse de l'électricité +0,6 pt, soit 2,6% CA 2022)
- ✓ Indemnités d'assurances perte d'exploitation et dommages aux biens relatives aux inondations de Walibi Belgium et d'Aqualibi, nettes de coûts (+19,5 M€)
- ✓ Aides Covid (+12,0 M€)
- ✓ Reprise sur provisions pour exonération de charges sociales (+5,3 M€)

\* Hors non récurrent

\*\* Hors non récurrent et hors impact IFRS 16

Données publiées

en M€	2021/22	2020/21	2018/19 (hors IFRS 16)
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>169,5</b>	<b>-124,4</b>	<b>105,1</b>
<i>Coût de l'endettement net</i>	-16,3	-20,3	-8,3
<i>Autres produits et charges financiers</i>	-2,8	-8,1	-2,0
<i>Impôts</i>	-38,3	+20,3	-32,2
<i>MEE</i>	+10,9	+9,1	+8,9
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>123,0</b>	<b>-123,5</b>	<b>71,4</b>
<i>Minoritaires</i>	-8,6	+1,8	-9,2
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>114,4</b>	<b>-121,7</b>	<b>62,2</b>
<i>RNPG par action (en €)</i>	2,27	-3,71	2,55
<i>RNPG dilué par action (en €)</i>	2,26		2,54

Les données ci-dessus relatives aux exercices 2020/2021 et 2018/2019 sont telles que présentées au moment de leur publication. Elles intègrent donc le domaine skiable des 2 Alpes, sorti du périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## ✓ Coût de l'endettement net

- Amélioration par rapport à 2020/21 (cf. impact de 4,3 M€ lié à la prorogation du 1<sup>er</sup> PGE et baisse de l'encours moyen de dette)
- Augmentation par rapport à 2018/19, en raison des coûts de garantie des PGE prorogés et des frais financiers IFRS 16 (4,2 M€) et de la hausse de taux (coût moyen de la dette de 1,95% vs 1,72% en 2018/19)

## ✓ Charge d'impôts

- Augmentation de la charge d'impôt en relation avec la hausse du résultat vs produit net d'impôts enregistré en 2020/21 (en raison de résultats déficitaires)

## ✓ Mises en équivalence

- Essentiellement liées aux résultats de Compagnie du Mont-Blanc et des participations dans Avoriaz, La Rosière et Valmorel

## ✓ Résultat net, part du Groupe

- Quasi doublement par rapport à 2018/19

## ✓ RNPG par action

- En baisse de 11% par rapport à 2018/19 alors que le nombre d'actions en circulation a plus que doublé

# TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Données publiées

en M€	2021/22	2020/21	2018/19 (hors IFRS 16)
<b>EBO</b>	<b>312,6</b>	<b>70,6</b>	<b>232,3</b>
<i>Variation de BFR</i>	+67,5	-3,3	-4,4
<i>Investissements industriels nets</i>	-177,0	-92,3	-209,4
<i>Impôts versés</i>	-8,1	+3,2	-32,9
<i>Autres éléments</i>	-13,3	+7,2	+4,6
<b>Free Cash Flow opérationnel*</b>	<b>181,6</b>	<b>-14,6</b>	<b>-9,8</b>
<i>Investissements financiers</i>	+9,5	-36,1	-77,5
<i>Frais financiers versés</i>	-14,7	-11,1	-7,6
<i>Augmentation de capital</i>	-	+226,8	-
<i>Dividendes</i>	-	-	-20,3
<i>Autres éléments</i>	-10,4	-18,9	-23,0
<b>(Augmentation) / Diminution de la dette nette hors IFRS 16</b>	<b>+166,0</b>	<b>+146,0</b>	<b>n/a</b>
<b>(Augmentation) / Diminution des dettes de loyers</b>	<b>-42,7</b>	<b>14,8</b>	<b>n/a</b>
<b>(Augmentation) / Diminution de la dette nette</b>	<b>+123,2</b>	<b>+160,8</b>	<b>-138,2</b>

## ✓ Diminution de 67,5 M€ du BFR

- Due à une reconstitution du BFR négatif (dettes fournisseurs et de personnel)
- 10 M€ perçus avec retard au titre de l'aide COVID coûts fixe sur les parcs français

## ✓ Investissements industriels nets

- Capex nets à un niveau encore inférieur à 2018/19 (-32 M€)
- En 2020/21, les capex nets intégraient la cession des actifs de DAL pour 51 M€

## ✓ Free Cash Flow opérationnel de 182 M€

- Impact positif des aides Covid et indemnités d'assurance (31 M€)
- Niveau de capex inférieur aux exercices pré-Covid

## ✓ Investissements financiers

- Recouvrement de créances financières sur des participations non consolidées en 2021/22 (vs. acquisition de titres du Futuroscope et de Evolution 2 principalement sur 2020/21)

## ✓ Autres éléments

- Remboursement des dettes de loyers
- En sus, en 2020/21, refinancement d'une participation immobilière et augmentation de la créance financière sur les communes délégantes des 2 Alpes

## ✓ Diminution de la dette nette de 166 M€ hors IFRS 16

- Augmentation de la dette IFRS 16 liée à l'hôtel Cosmos du Futuroscope
- Y compris dettes de loyers, dette nette en baisse de 123 M€

\* Free Cash Flow Opérationnel est égal aux flux de trésorerie liés à l'exploitation moins les flux liés aux investissements industriels nets. Une variation positive de dette nette dans le TFT signifie une réduction de l'endettement net.

Les données ci-dessus relatives aux exercices 2020/2021 et 2018/2019 sont telles que présentées au moment de leur publication. Elles intègrent donc le domaine skiable des 2 Alpes, sorti du périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

# NOUVELLE DIMINUTION DE LA DETTE NETTE ET LEVIER FINANCIER À UN POINT BAS

Données publiées

en M€	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2019 (hors IFRS 16)
<b>Dettes nettes*</b>	<b>540,6</b>	<b>663,9</b>	<b>n/a</b>
<b>Dettes nettes hors IFRS16</b>	<b>335,7</b>	<b>501,7</b>	<b>540,5</b>
<b>Dettes nettes / EBO hors IFRS16</b>	<b>1,1</b>	<b>8,8</b>	<b>2,3</b>

\* Y compris dettes de loyers

Les données ci-dessus relatives aux exercices 2020/2021 et 2018/2019 sont telles que présentées au moment de leur publication. Elles intègrent donc le domaine skiable des 2 Alpes, sorti du périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## Dettes nettes

- Hors IFRS 16 => référence pour le calcul du covenant bancaire
- Après IFRS 16, dettes nettes intégrant des engagements locatifs pour 205 M€
- Dettes nettes après IFRS 16 en diminution de 123 M€ alors que les dettes de loyers augmentent de 43 M€

## Levier financier (ratio Dettes nettes / EBO hors IFRS 16)

- Covenant holiday pour les dates de test du 31 mars 2021 et du 30 sept. 2021
- Covenant respecté au 31 mars 2022 (calculé sur 12 mois glissants) et au 30 septembre 2022
- Niveau de levier au point bas de 1,1 au 30 sept. 2022 après pic de 8,8 au 30 septembre 2021



## 2.2 - LA NOUVELLE BU DISTRIBUTION & HOSPITALITY

- Crée en 1989, MMV est le second opérateur hôtelier dans les Alpes françaises avec 20 hôtels et résidences de tourisme et une stratégie de développement soutenue
- MMV est présent dans 16 stations parmi les plus prestigieuses de Savoie, Haute Savoie, Isère et Alpes du Sud, dont 6 stations dans lesquelles la CDA opère
- Spécialiste des vacances « Club », le groupe propose une expérience premium, l'hiver et l'été, générant une très grande satisfaction client



L'EXPÉRIENCE CLUB AUX SOMMETS



Exploitation			Chiffres clés (2022 B)			Foncière
						
20 Hôtels et Résidences de tourisme + 1 en construction + 6 ouvertures prévues d'ici 2026	11 500 Lits touristiques	1 000 Collaborateurs dont 93% saisonniers	79% <sup>(1)</sup> Taux d'occupation	75 M€ Chiffre d'affaires dont 10% réalisé l'été	25 M€ EBITDA <sup>(2)</sup>	6 hôtels exploités par MMV détenus en propre

(1) Source atterrissage 2022 Opco

(2) EBITDA consolidé prévisionnel 2021/22, post IFRS 16

## BU Distribution & Hébergement : 3 métiers complémentaires + un portefeuille d'actifs

### Gestion locative

- ✓ 12 agences immobilières (CDA)
- ✓ 23 chalets et appartements Mountain Collection (MMV)
- ✓ 12 900 lits sous gestion

### Exploitation hôtelière

- ✓ 20 Résidences Club / hôtels club (MMV)
- ✓ 4,5 Résidences hôtelières (Travelfactory Exp.)
- ✓ 13 200 lits touristiques exploités

### Distribution



- ✓ Tour operators & packages
- ✓ 93 K résa / 355 K clients annuels

### Actifs immobiliers

- ✓ 9 Résidences hôtelières (100%)
- ✓ 4 résidences hôtelières (mino.)
- ✓ 5 140 lits détenus

### Feuille de route ambitieuse

- ✓ Intégration du groupe MMV et mise en place des synergies
- ✓ Implantation de MMV dans des domaines CDA
- ✓ 1 à 2 ouvertures MMV par an au cours des 3 prochaines années
- ✓ Agence immobilière : 1 ouverture par an
- ✓ Développement progressif d'autres formats

=> + de 10% des journées-skieurs de la Compagnie des Alpes



## 2.3 - LA TRAJECTOIRE NET ZÉRO CARBONE

# TRAJECTOIRE NET ZERO CARBONE ENGAGÉE

- ✓ Objectif : réduction massive, rapide et à court terme de nos émissions de GES (scope 1 et 2)
- ✓ Le Net Zéro Carbone : pour chaque site de la CDA au plus tard en 2030 (scope 1 et 2)
  - ✓ Plan d'actions identifié et déployé site par site
  - ✓ Objectif intermédiaire de -50% dès 2025
  - ✓ Objectif d'atteindre 80% environ par des actions de réduction puis 20% par la séquestration locale des émissions résiduelles
  - ✓ Le Groupe fera vérifier tous les ans ses émissions des GES (scope 1 et 2), dès 2021/22, par un Organisme Tiers Indépendant
- ✓ Pour chaque source d'émissions de GES, les sites ont identifié :
  - ✓ Les actions à mettre en place selon la typologie suivante : Réduire, Remplacer, Acheter, Produire, Construire
  - ✓ Les capex spécifiques nécessaires pour atteindre cet objectif
  - ✓ Le delta Opex des économies réalisées, ou les surcoûts associés
- ✓ Les réductions de GES sont ensuite calculées pour chaque action, par rapport à l'année de référence 2018/19
- ✓ Les activités les plus émissives sont le damage pour les DS et la production de chaleur pour le PL
- ✓ Le Groupe publiera un bilan carbone complet (yc scope 3) au plus tard en 2024, et continuera d'ici là à prendre des initiatives sur ce scope 3
- ✓ Coût total pour la CDA estimé à 54 M€ sur l'horizon de 10 ans
- ✓ Trajectoire qui s'inscrit pleinement dans les Accords de Paris

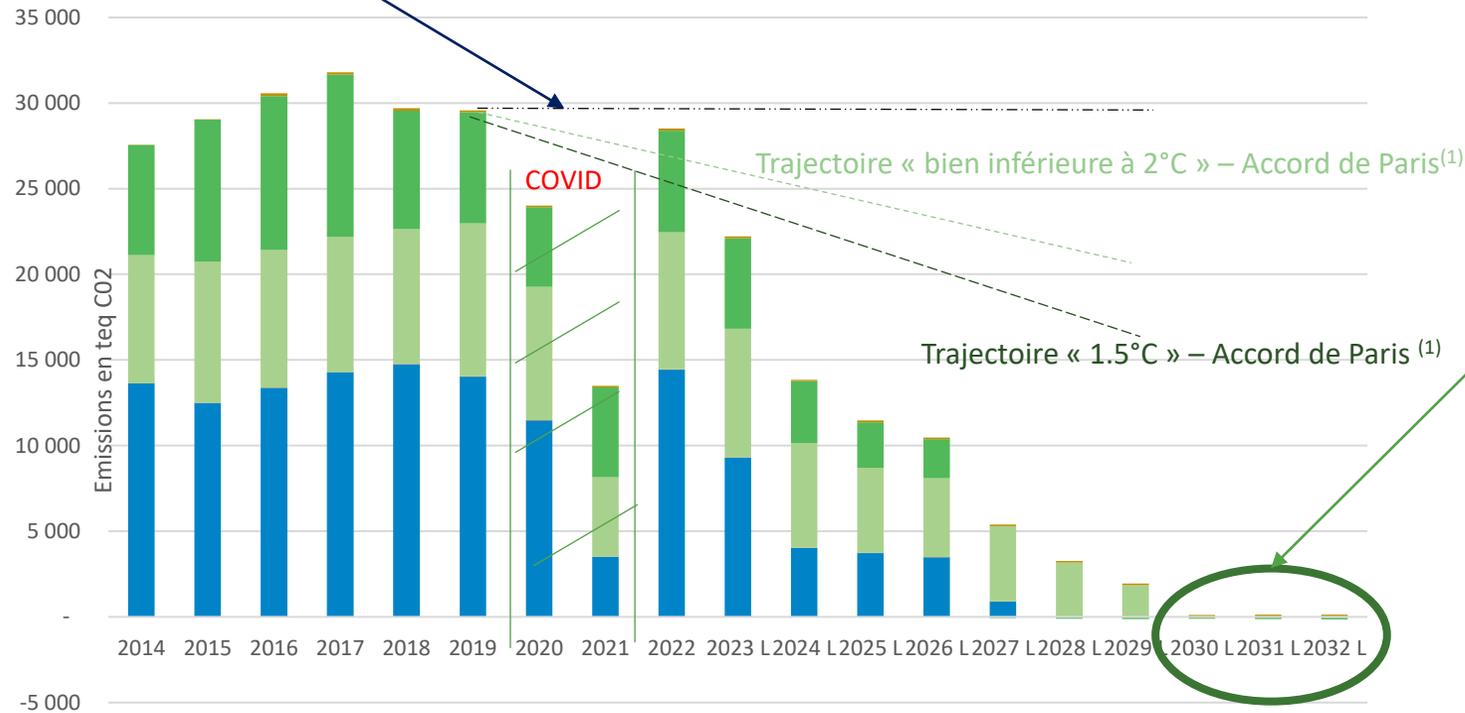
# Trajectoire Groupe\* avec prise en compte des puits de carbone (scope 1 et 2)

**Scénario de référence**

Emissions de GES du Groupe  
(chiffres lissés - scope 1 et 2)  
Données historiques et projections  
(actions de réduction + puits de carbone)

- Holdings et support IDF
- Destinations de Loisirs France
- Destinations de Loisirs (Hors France)
- Holdings et support AURA
- Domaines skiables

**200 k teq CO<sub>2</sub> évitées par des actions de réduction sur la durée du plan vs. scénario de référence**

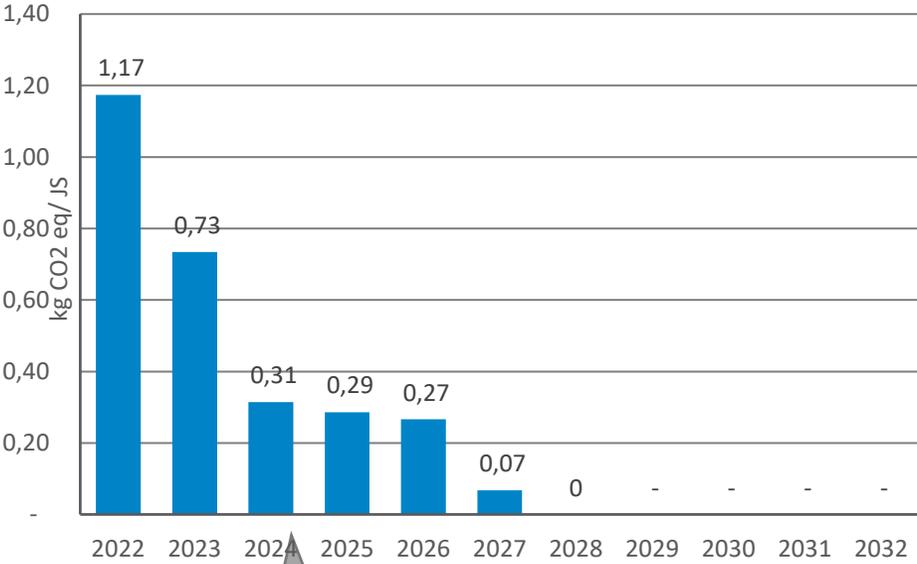


**Atteinte de l'objectif « Net Zéro Carbone » au niveau du Groupe\* en 2030**

\*Hors MMV, Evolution 2, uniquement sur les scopes 1 et 2

(1) Les trajectoires « absolute contraction approach » SBTi 1.5° et Well Below (WB) 2°C sont compatibles avec les objectifs des Accords de Paris, avec une correspondance avec le scénario RCP 2.6 du GIEC

- Domaines skiables : rapportées aux Journées skieurs, les émissions décroissent rapidement d'un facteur X4 d'ici 2026

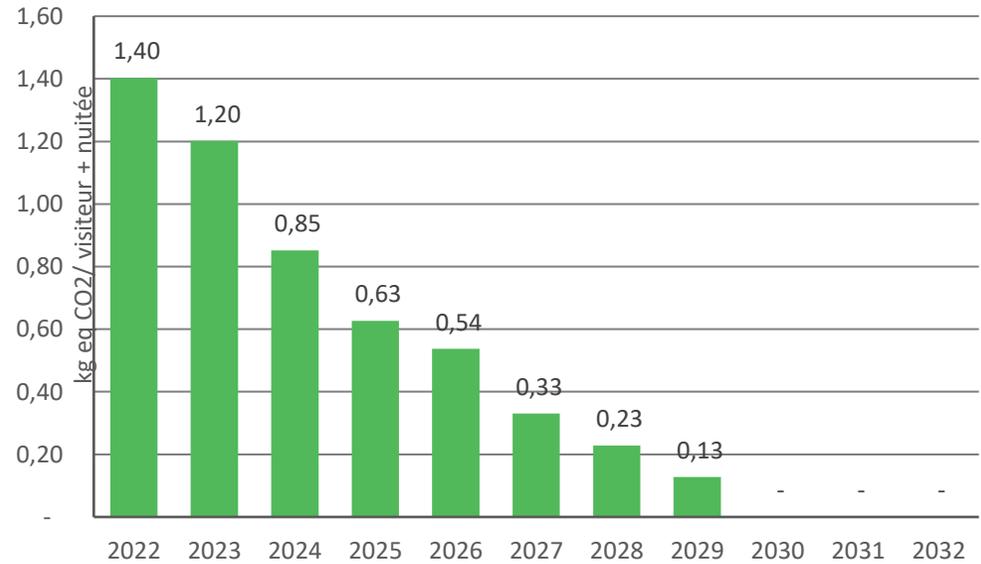


= 1 kg <sup>(1)</sup> de pomme de saison, France



(1) Source Food GES (ADEME): <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/actualite/actualite/detail/id/23>

- Parcs de loisirs : rapportées aux visiteurs et nuitées, les émissions décroissent rapidement d'un facteur X3 d'ici 2026



= 1 kg <sup>(1)</sup> de pomme de saison, France

(1) Source Food GES (ADEME): <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/actualite/actualite/detail/id/23>



## 2.4 - PERSPECTIVES

- ✓ **Domaines skiables et Activités outdoor** : bon début de saison malgré des conditions météorologiques adverses
  - ✓ Journée-skieur : +1,2%
  - ✓ Revenu moyen par journée-skieur : +4,5%
- ✓ **Distribution & Hospitality** : 1<sup>ère</sup> consolidation de MMV et activité de tour-opérateur en croissance
- ✓ **Parcs de loisirs** : activité toujours très dynamique
  - ✓ Fréquentation : +19,1%
  - ✓ Dépense par visiteur : +1% (+4%, hors Belgique)

## ✓ Perspectives pour la suite de l'exercice

- ✓ Le Groupe est confiant sur le reste de l'exercice et devrait voir **son activité dépasser le milliard d'euros**, à périmètre comparable (hors acquisition de MMV)



(en millions €)	T1 22/23	T1 21/22	Var	Var à pc *
Domaines skiables et Activités outdoor	66,7	62,6	+6,5%	+6,5%
Distribution & Hospitality	16,2	4,6	+251%	+32,6%
Parcs de loisirs	119,4	99,4	+20,1%	+20,1%
<b>Total</b>	<b>202,3</b>	<b>166,7</b>	<b>+21,3%</b>	<b>+15,3%</b>

\* - La variation à périmètre comparable (pc) exclut le chiffre d'affaires de MMV consolidé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## EBO

- ✓ Précédente guidance : Retour au niveau avant crise (2018/19) attendu en 2022/23
- ✓ EBO 2021/22 (hors IFRS 16 et hors non récurrents) supérieur de 14% à l'EBO 2018/19



**EBO à périmètre comparable 2022/23 attendu à un niveau proche de 2021/22 hors non récurrents**

- ✓ Au regard du niveau d'activité à date
- ✓ Malgré impact de la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation sur les salaires

## INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS

**2021/22 à 2024/25**

- ✓ Indication initiale : 210 M€ en moyenne par an dont 160 M€ en 2021/22 (hors Grand Astérix phases 2 & 3)



- ✓ **Nouvelle indication** : 245 M€ en moyenne par an dont 177 M€ en 2021/22 (réalisé) et **250 M€ en 2022/23**



- ✓ **Hausse de l'enveloppe liée pour 1/3 au surplus d'inflation et pour 2/3 à de nouveaux éléments générateurs d'EBO dont :**

- Intégration de MMV
- Accélération Net Zéro Carbone
- Nouveau projet DS soumis à la création de lits chauds
- Parc Astérix

## FREE CASH-FLOW

**2022/23 et au-delà**



**Objectif récurrent d'un Free Cash-Flow opérationnel positif**

- ✓ Après prise en compte de la réévaluation des investissements ci-contre

## LEVIER FINANCIER <sup>(1)</sup>

2022/23



Levier attendu entre  
2,5x et 3,0x

- ✓ Compte tenu de l'acquisition de MMV

2023/24 et au-delà



Retour à un levier < 2,5x  
hors acquisitions

## DIVIDENDE

2022/23



Nouvelle politique de  
distribution d'environ 50%  
du RNPG

- ✓ Rappel objectif précédent :  
retour au taux de distribution  
d'avant crise, soit environ 30%  
du RNPG publié

## EMISSIONS CO<sub>2</sub> (scope 1 et 2)

2022/23



Objectif de réduction des  
émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 et 2) de  
25% vs. 2018/19 (année de  
référence)

- ✓ Soit une réduction de 7 400  
tonnes de CO<sub>2</sub> à périmètre  
comparable et en ligne avec la  
trajectoire indiquée slide 34

Horizon 2030



Objectif Zéro Net Carbone  
(scope 1 et 2)

(1) Dette nette hors IFRS 16 / EBO hors IFRS 16



## 2.5 – RAISON D'ETRE

## ✓ Une démarche motivée par un contexte particulier

- ✓ Un collectif affecté par deux années de crise
- ✓ Nécessité de réaffirmer une vision commune avec l'ensemble de nos collaborateurs...
- ✓ ... et partagée avec les parties prenantes externes

## ✓ Une démarche collective et inclusive : *Parlons Vrai*

- ✓ Une consultation large via un questionnaire en ligne : 2500 répondants internes, soit 1/3 de nos effectifs et plus 50 000 contributions
- ✓ Un Collectif qui a participé à des ateliers de co-construction : **20 représentants de tous sites et toutes fonctions garants du respect des résultats de la consultation, des sessions de présentations avec les différents cercles managériaux, un séminaire d'appropriation avec Top200**
- ✓ Des entretiens ou des échanges avec les parties prenantes externes (**élus, fournisseurs, services état, associations, comité consultatif des actionnaires...**)

## ✓ Une triple ambition

- ✓ Expérimenter une nouvelle méthode d'écoute et de dialogue
- ✓ Créer une « vision du monde » partagée par tous
- ✓ Se doter d'une « boussole », qui soit un référentiel pour les choix et projets à venir

## NOTRE HISTORIQUE ET NOTRE VISION DU MONDE



**À la Compagnie des Alpes, nous façonnons depuis plus de 30 ans, à l'échelle européenne, des moments de loisirs offrant des parenthèses de vie inoubliables pour des millions de personnes. Nous innovons pour surprendre et apporter une très grande satisfaction à nos clients. Nous œuvrons pour proposer une diversité d'expériences avec un fort niveau d'exigence opérationnelle.**

**Nous avons la conviction profonde que la création de liens est la clé de voûte des transformations positives de notre société. Le modèle de loisirs que nous défendons repose sur les principes suivants :**



# 1. La part de loisirs que l'on s'accorde est essentielle

*Alors que nos modes de travail, de consommation et de déplacement vivent une profonde mutation, les loisirs sont des temps auxquels chacune et chacun a droit pour accéder au bien-être physique et mental.*

# 2. L'immersion dans le réel est privilégiée

*À l'heure où l'idée même du vivre ensemble est fragilisée, les lieux de loisirs sont les meilleurs vecteurs de l'ouverture aux autres.*

# 3. Nous sommes toutes et tous acteurs de la préservation de l'environnement

*Dans un monde où les ressources s'amenuisent et où l'urgence écologique est une réalité, aller au contact de la nature favorise la prise de conscience et l'envie d'agir.*

“ À la **Compagnie des Alpes**,  
nous nous engageons avec passion  
à offrir des moments exceptionnels de loisirs  
générateurs de liens et de bien-être  
et à créer des espaces à vivre  
alliant vitalité des territoires  
et transformation écologique. ”

C'est notre Raison d'être



# Nos engagements

- Créer des liens entre les personnes
- Agir pour la vitalité des territoires
- Accélérer la transition écologique
- Contribuer à améliorer la vie de nos collaborateurs



**Mise en place d'un plan d'actions  
concrètes et d'indicateurs associés sur la  
base de ces engagements**



3 - RAPPORT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION SUR LE  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (1/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

- ✓ Ce rapport figure in extenso dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 3 dédié au gouvernement d'entreprise, pages 49 et suivantes)
  
- ✓ Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021
  - ✓ Madame Gisèle Rossat-Mignod exerce les fonctions de Présidente du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 en remplacement de Monsieur Dominique Marcel qui a démissionné dans le cadre de son départ à la retraite après 12 années d'exercice de ce mandat
  - ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 :
    - Monsieur Dominique Thillaud occupe les fonctions de Directeur général
    - Monsieur Loïc Bonhoure est Directeur général délégué

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (2/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

## Au cours de l'exercice 2021/2022

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a notamment examiné les points suivants :
  - Arrêté des comptes sociaux et examen des comptes consolidés
  - Financement – approbation d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable de 300M€
  - Approbation de la mise en œuvre de l'OPR sur les actions Musée Grévin
  - Autorisation d'acquérir 100% des actions MMV
- Le Comité d'audit et des Comptes s'est réuni à 3 reprises
- Le Comité de la stratégie s'est réuni à 2 reprises
- Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 3 reprises





## 4 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Résolution N°1, pages 237 - 240\*)
- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Résolution N°2, pages 218 - 222\*)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Résolution N°4, pages 241 - 243\*)

## De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- ✓ Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°20)
- ✓ Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (Résolution N°21)
- ✓ Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N°22, 23, 24, 25, 26 et 29)
- ✓ Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne Groupe (Résolution N°28)

## Rapport sur les comptes annuels (pages 237 - 240)

### Opinion

- ✓ Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré comme point clé de l'audit la valorisation des titres de participation.

### Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et comptes annuels.
- ✓ Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

## Rapport sur les comptes consolidés (pages 218 - 222)

### Opinion

- ✓ Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré les 3 sujets suivants comme points clés d'audit :
  - Les tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation IFRS 16 ;
  - La reconnaissance du chiffre d'affaires ;
  - Le traitement comptable des concessions des domaines skiables.

### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, tant sur leur sincérité que sur leur concordance avec les comptes consolidés.
- ✓ Nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le règlement (UE) 2020/852.

## Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 241 - 243)

### ✓ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ Convention entre la Compagnie des Alpes (CDA) et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuelle des Savoie (CRCAM), agissant en tant qu'établissement présentateur pour les besoins de l'offre publique de retrait émise par la CDA sur les titres de Musée Grévin.
- ✓ Nouvelle convention de frais de siège et licence de marques avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui met fin à l'ancien contrat de concession de licence d'utilisation des dénominations et marques « Caisse des Dépôts et Consignations ».
- ✓ Contrat de crédit syndiqué RCF (Revolving Credit Facility) de 300 M€ auprès du pool de banque habituel dont font partie Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Crédit Agricole des Savoie et Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes en qualité de Prêteurs.

### ✓ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- ✓ Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :
  - Contrat de Prêt Garanti par l'Etat (269 M€).
  - Contrat de Prêt Garanti par l'Etat (200 M€).
  - Convention de prestations de services avec la société du Parc du Futuroscope.
  - Mise en œuvre du projet Foncière Rénovation Montagne.
  - Refinancement - conclusion d'un avenant au contrat d'ouverture de crédit et d'un nouveau contrat de crédit à terme amortissable.

## Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°20)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

## Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (Résolution N°21)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

## Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N°22, 23, 24, 25, 26 et 29)

- ✓ Votre Conseil d'administration a décrit dans son rapport et dans les projets de résolutions joints les opérations proposées. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations données.
- ✓ Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions.
- ✓ Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 22<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions.

## Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne Groupe (Résolution N°28)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer la compétence de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés bénéficiaires du Plan d'Épargne Groupe CDA.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- ✓ Conformément au Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.



## 5 – PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 et 2 – Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2022
  - ✓ Voir chapitre 5 « Informations financières » du document d'Enregistrement Universel
    - Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 30,8 M €
    - Les comptes consolidés présentent un RNPG positif à hauteur de 114,4 M€
  
- ✓ 3 – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2022
  - ✓ Bénéfice de l'exercice (30,792 M€) à affecter au report à nouveau négatif
  - ✓ Proposition d'un dividende de 0,83 € par action à prélever sur le poste « Prime d'émission »
  
- ✓ 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
  
- ✓ 5 et 6 – Renouvellement du mandat de deux administrateurs
  - ✓ Antoine Saintoyant => mandat de 4 ans
  - ✓ Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (administrateur indépendant), représentée par Alain Denizot => mandat de 4 ans

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 7 et 8 – Ratification de la nomination par cooptation de deux administrateurs
  - ✓ Gisèle Rossat-Mignot => pour la durée restant à courir du mandat de Dominique Marcel, soit jusqu'à l'AG de l'exercice clos le 30 septembre 2024
  - ✓ Paul-François Fournier => pour la durée restant à courir du mandat de Clothilde Lauzeral, soit jusqu'à l'AG de l'exercice clos le 30 septembre 2023
  
- ✓ 9 – Nomination d'un administrateur indépendant
  - ✓ Stéphanie Fougou => mandat de 4 ans

## ✓ Gisèle Rossat-Mignod

- ✓ Présidente du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022
- ✓ Fonction principale : Directrice du réseau de la Banque des Territoires de la CDC
- ✓ Biographie
  - Gisèle Rossat-Mignod a exercé notamment, à partir de mai 2014 des fonctions dirigeantes au sein du groupe Aéroports de Paris
  - Elle a également été sous-préfète dès 2007 au sein des préfectures de l'Isère, de la région Île-de-France et de la région Nord-Pas-de-Calais.



## ✓ Paul-François Fournier

- ✓ Administrateur coopté le 13 octobre 2022 en remplacement de Clothilde Lauzeral, démissionnaire
- ✓ Fonction principale : Directeur de l'innovation et Membre du Comité exécutif de la Banque Publique d'Investissement
- ✓ Biographie
  - Paul-François Fournier rejoint France Télécom Orange en 1994 et devient en 2000 Directeur du Business Haut-Débit de Wanadoo, en France puis à l'international en tant que membre du Comité exécutif du Groupe Wanadoo
  - Il a été à partir de 2011, le Directeur exécutif du Technocentre d'Orange, en charge de l'innovation.
  - Il a également assuré la mise en place de la Direction de l'innovation de Bpifrance depuis le 15 avril 2013.



## ✓ Stéphanie Fougou

- ✓ Actuellement Censeur depuis le 10 mars 2022, il est proposé de la nommer administrateur (indépendant)
- ✓ Fonction principale : Secrétaire générale de Technicolor Creative Studios
- ✓ Bibliographie
  - Avocate diplômée du Barreau de Paris, Stéphanie Fougou a commencé sa carrière en 1998 dans la société de production France Animation (Groupe Caisse des Dépôts),
  - Elle intègre ensuite Orange, où elle a notamment exercé le poste de Directeur juridique adjoint du groupe.
  - Depuis 2011, elle exerce des fonctions de Secrétaire générale de sociétés cotées en transformation dans des secteurs variés (Club Méditerranée, Vallourec, Accor, Ingenico/Worldline) et depuis début 2021, de la société EPI IC, dédiée au lancement d'une solution de paiement pan européenne.



## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/2)
  - ✓ 10 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022 à **Dominique Marcel**, Président du Conseil d'administration
  - ✓ 11 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022 à **Dominique Thillaud**, Directeur général
  - ✓ 12 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022 à **Loïc Bonhoure**, Directeur général délégué

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 13 à 18 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/2)
  - ✓ 13 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration (Dominique Marcel) au titre de l'exercice 2022/2023 (jusqu'au 31 octobre 2022 inclus)
  - ✓ 14 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration (Gisèle Rossat-Mignod) au titre de l'exercice 2022/2023 (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022)
  - ✓ 15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2022/2023
  - ✓ 16 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2022/2023
  - ✓ 17 – Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022/2023
  - ✓ 18 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

**Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022**

- ✓ 19 – Autorisation au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions (40 € maximum)
  - ✓ Alimentation du contrat de liquidité – durée : 18 mois à compter de la présente AG
  - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 20 – Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
  - ✓ Dans la limite de 10% du capital social
  - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG
  
- ✓ 21 – Autorisation à donner au CA à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions
  - ✓ Au bénéfice des salariés de la Société et / ou du Groupe, hors mandataires sociaux
  - ✓ Quantité maximum attribuable: 1% du nombre d'actions du capital social de la CDA
  - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
  
- ✓ 22 à 24 et 26 – Délégations de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières
  - ✓ Avec maintien du DPS : montant maximum 12 M€
  - ✓ Avec suppression du DPS (dans le cadre et hors du cadre de l'article L. 411-2,1 du code monétaire et financier) montants maximum respectivement: 2,5 M€ et 6 M€
  - ✓ Avec suppression du DPS en rémunération d'apports en nature: montant maximum: 10% du capital au jour du CA
  - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 25 – Délégation de compétence au CA pour augmenter le montant des émissions (en application des résolutions 22 à 24)
  
- ✓ 26 – Voir slide précédente
  
- ✓ 27 – Délégation de compétence au CA pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
  - ✓ Montant maximum: 4 M€ - Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
  
- ✓ 28 - Délégation de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières au profit des salariés adhérents au PGE de la Compagnie des Alpes
  - ✓ Montant maximum : 2,6% du capital social au jour de la décision du CA
  - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
  
- ✓ 29 – Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières
  - ✓ Montant nominal maximal global des augmentations de capital, immédiates ou à terme : 12 M€
  - ✓ Montant nominal maximal global pour les titres de créances : 26 M€

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 30 – Adoption d'une raison d'être et insertion dans les statuts
- ✓ 31 – Modification de l'article 2 des statuts de la société – Objet social
  - ✓ Achat d'électricité, notamment auprès de sociétés productrices à partir d'énergie renouvelable, y compris au travers de CPPA, et vente de cette électricité, notamment à un fournisseur pour intégration dans une offre à destination des sociétés du groupe
- ✓ 32 – Modification de l'article 9 des statuts de la société – Conseil d'administration
  - ✓ Suppression de l'alinéa : « Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 action détenue au nominatif » - suppression de l'obligation légale
- ✓ 33 – Modification des articles 10, 11, 12 et 17 des statuts suite à l'évolution de la gouvernance
  - ✓ Possibilité de prévoir la nomination d'un Administrateur référent et suppression des fonctions de Vice-Président

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 34 – Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
  - ✓ Résolution d'usage



## 6 – QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES APPORTÉES EN SÉANCE

## Evolution du Club des actionnaires (synthèse des questions écrites de Mr Creuzevault et de Mme Cosse)

- ✓ **Synthèse de la question 1** : Vous avez très fortement réduit les avantages que vous réserviez historiquement à vos actionnaires détenant un certain seuil d'actions. Pourquoi une telle initiative ? Etes-vous conscient que ce changement n'est pas du tout populaire au sein de vos fidèles actionnaires ? Un retour en arrière sur ce point est-il envisageable

## Rémunération des dirigeants (question écrite de GVC Gaesco)

- **Question 2** : Actuellement, un objectif ESG (composé de deux variables), ainsi que trois autres objectifs qualitatifs (non liés à l'ESG), déterminent 50% de la rémunération variable du Directeur général. Envisagez-vous de préciser et d'augmenter le pourcentage du bonus lié aux objectifs ESG, et d'expliquer comment ces objectifs ont été atteints sur une base annuelle ?

## Ratio d'égalité Homme / Femme (question écrite de GVC Gaesco)

- ✔ **Question 3** : Félicitations pour votre indice d'égalité des sexes, qui a progressé de 84/100 à 87/100. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur ce qui a motivé l'évolution de l'indice et sur les défis que vous devrez relever pour continuer à l'améliorer ?



QUESTIONS / RÉPONSES DANS LA SALLE



## 7 – VOTE DES RÉOLUTIONS

# RESOLUTIONS 1 ET 2

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2022
- ✓ 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2022

# RESOLUTION 3

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 3 –Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2022
  - ✓ Affecter le bénéfice de l'exercice (30,792 M€) au report à nouveau négatif
  - ✓ Fixer un dividende de 0,83 € par action à prélever sur le poste « Prime d'émission »

# RESOLUTION 4

## De la compétence de l'AG ordinaire

- 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

## De la compétence de l'AG ordinaire

5 et 6 –Renouvellement du mandat de 2 administrateurs

- ✓ Résolution 5: Antoine Saintoyant
- ✓ Résolution 6: Caisse d'Epargne Rhône-Alpes => administrateur indépendant (personne morale représentée par Alain Denizot)

# RESOLUTIONS 7 et 8

## De la compétence de l'AG ordinaire

7 et 8 –Ratification de la nomination par cooptation de 2 administrateurs

- ✓ Résolution 7: Gisèle Rossat-Mignod
- ✓ Résolution 8: Paul-François Fournier

# RESOLUTION 9

## De la compétence de l'AG ordinaire

9 – Nomination d'un administrateur indépendant: Stéphanie Fougou

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/9)
- ✓ 10 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Dominique Marcel, Président du Conseil d'administration

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/9)
- ✓ 11 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Dominique Thillaud, Directeur général

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (3/9)
- ✓ 12 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Loïc Bonhoure, Directeur général délégué

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (4/9)
- ✓ 13 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022/2023 (jusqu'au 31 octobre 2022 inclus)

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (5/9)
- ✓ 14 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022/2023 (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022)

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (6/9)
- ✓ 15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2022/2023

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (7/9)
- ✓ 16 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2022/2023

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (8/9)
- ✓ 17 - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022/2023

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

### De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (9/9)
- ✓ 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2022

# RESOLUTION 19

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 19 – Autorisation conférée au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions
  - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
  - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social et prix maximum d'achat par action: 40 €
  - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

## RESOLUTION 20

### De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 20 – Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (10% max du capital; durée de 18 mois)

# RESOLUTION 21

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 21 – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions
  - ✓ Au bénéfice des salariés de la Société et / ou du Groupe, hors mandataires sociaux
  - ✓ Quantité maximum attribuable: 1% du nombre d'actions du capital social de la CDA
  - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22 à 25 et 28 – délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec et / ou sans DSP (1/4)
  - ✓ Permet au CA de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement du Groupe, compte tenu des conditions du marché au moment considéré (1/4)
    - **22** : Montant maximum, avec maintien du DPS : 12 M €

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22 à 25 et 28 – délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec et / ou sans DSP (2/4)
  - ✓ Permet au CA de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement du Groupe, compte tenu des conditions du marché au moment considéré (2/4)
    - **23 et 24** : Montant max. sans maintien du DPS par offre au public : 6 M € maximum

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22 à 25 et 28 – délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec et / ou sans DSP (3/4)
  - ✓ Permet au CA de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement du Groupe, compte tenu des conditions du marché au moment considéré (3/4)
  - **25** : Montant max. de l'augmentation du montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du DPS: 15% de l'émission initiale

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22 à 25 et 28 – délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec et / ou sans DSP (4/4)
  - ✓ Permet au CA de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement du Groupe, compte tenu des conditions du marché au moment considéré (4/4)
    - **28**: Montant max. de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE CDA: 2,6% du capital social au jour de la décision du CA

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 26 et 27 – Délégations de pouvoirs à donner au CA en matière d'émission de valeurs mobilières (1/2)
  - ✓ **26** : En rémunération d'apports en nature (titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital)
    - Montant maximum : 10% du capital social au jour de la décision du CA et suppression du DPS

## De la compétence de l'AG extraordinaire

### ✓ 26 et 27 – Délégations de pouvoirs à donner au CA en matière d'émission de valeurs mobilières (2/2)

✓ **27** : Par augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

- Montant maximum : 4 M € avec capitalisation sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation du montant du capital ou par l'emploi conjoint de ces 2 procédés

✓ Durée de ces autorisations: 26 mois à compter de la présente AG

# RESOLUTION 29

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 29 – Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières
  - ✓ Montant nominal maximal global des augmentations de capital, immédiates ou à terme : 12 M€
  - ✓ Montant nominal maximal global pour les titres de créances : 26 M€

## De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 30 à 33 - Modifications statutaires (1/4):
- ✓ 30 - Adoption d'une raison d'être => **insertion en préambule des statuts**

## De la compétence de l'AG extraordinaire

### ✓ 30 à 33 - Modifications statutaires (2/4):

- ✓ **31** - Permettre à la Société d'acheter et de vendre (auprès des sociétés du Groupe) de l'électricité pour les besoins de la mise en place d'un éventuel contrat d'approvisionnement à long terme (PPA) lui permettant la maîtrise du prix de l'électricité dans la durée pour une partie de ses besoins, actuellement à l'étude au sein du Groupe => **modification de l'article 2 des statuts- objet social**

## De la compétence de l'AG extraordinaire

✓ 30 à 33 - Modifications statutaires (3/4):

✓ 32 - Absence d'obligation légale pour les administrateurs de détenir une action => **modification de l'article 9 des statuts**

## De la compétence de l'AG extraordinaire

✓ 30 à 33 - Modifications statutaires (4/4):

✓ **33** - Remplacement de la fonction de Vice-Président par celle d'Administrateur référent => **modification des articles 10, 11, 12 et 17 des statuts**

# RESOLUTION 34

## De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 34 - Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
- ✓ Résolution d'usage

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

9 MARS 2023

*GREVIN PARIS*



# ANNEXES



Compagnie des Alpes



# MANIFESTE DE LA RAISON D'ÊTRE



À la Compagnie des Alpes, nous façonnons depuis plus de 30 ans, à l'échelle européenne, des moments de loisirs offrant des parenthèses de vie inoubliables pour des millions de personnes. Nous innovons pour surprendre et apporter une très grande satisfaction à nos clients. Nous œuvrons pour proposer une diversité d'expériences avec un fort niveau d'exigence opérationnelle.

Nous avons la conviction profonde que la création de liens est la clé de voûte des transformations positives de notre société. Le modèle de loisirs que nous défendons repose sur les principes suivants :

- **La part de loisirs que l'on s'accorde est essentielle.** Alors que nos modes de travail, de consommation et de déplacement vivent une profonde mutation, les loisirs sont des temps auxquels chacune et chacun a droit pour accéder au bien-être physique et mental.
- **L'immersion dans le réel est privilégiée.** À l'heure où l'idée même du vivre ensemble est fragilisée, les lieux de loisirs sont les meilleurs vecteurs de l'ouverture aux autres.
- **Nous sommes toutes et tous acteurs de la préservation de l'environnement.** Dans un monde où les ressources s'amenuisent et où l'urgence écologique est une réalité, aller au contact de la nature favorise la prise de conscience et l'envie d'agir.

**À la Compagnie des Alpes, nous nous engageons avec passion à offrir des moments exceptionnels de loisirs générateurs de liens et de bien-être et à créer des espaces à vivre alliant vitalité des territoires et transformation écologique.**

**C'est notre Raison d'être.**

Nous nous engageons à

- **Créer des liens entre les personnes.** En offrant des expériences de loisirs accessibles, plurielles, émotionnellement fortes, intergénérationnelles et ancrées dans des lieux qui permettent à la fois une déconnexion et aussi la reconnexion : à soi, aux autres, à la nature.
- **Agir pour la vitalité de nos territoires.** En soutenant l'économie et l'emploi, et en associant l'ensemble des acteurs (élus, fournisseurs, partenaires...) au service d'une meilleure qualité de vie locale. Nous croyons aux vertus du dialogue avec nos parties prenantes et au respect des spécificités locales et territoriales. Nous nous engageons à partager nos savoir-faire et nos expertises.
- **Accélérer la transition écologique.** En respectant la singularité de nos environnements et en catalysant l'action de chacun autour de pratiques responsables (neutralité carbone, réduction des déchets et économie circulaire, gestion des ressources, biodiversité). Nous souhaitons mettre notre capacité d'innovation au service d'un modèle de développement durable.
- **Contribuer à améliorer la vie de nos collaboratrices et collaborateurs.** En agissant partout où nous sommes implantés en tant qu'employeur promouvant une politique sociale inclusive et juste, en développant le potentiel des équipes et en portant une attention particulière au bien-être des collaborateurs.

Notre Raison d'être est le fruit d'une grande démarche de mobilisation des collaboratrices et collaborateurs de la Compagnie des Alpes et de nos parties prenantes.

Parce qu'il faut agir concrètement et collectivement. Par la preuve.

Changeons d'air pour changer d'ère. Vraiment.

## Nouveau dispositif relationnel

- ✓ Renforcement de la relation directe/privilégiée avec tous les actionnaires individuel, membre du club :
  - ✓ Envoi de communiqués financiers et institutionnels directement,
  - ✓ complété de l'envoi de newsletters régulières
  - ✓ Possibilité de participer à des événements clés de la Compagnie des Alpes (inaugurations, etc..)
  
- ✓ Mise en place d'1 bon unique pour faire l'expérience des nouveautés et de la variété de nos offres, sous réserve d'une **mise au nominatif et d'une ancienneté progressive de 2 ans**
  - ✓ Redéfinition du Club Actionnaires
    - ▶ Faire de nos actionnaires des ambassadeurs (invitations/inaugurations)
    - ▶ Mettre en avant tous les métiers du groupe (3 BU: vouchers « Ski » ou « Parcs » ou « Travelfactory »)
    - ▶ Récompenser la fidélité de nos actionnaires (mise à place progressive d'une ancienneté de deux ans)
  - ✓ Bon d'une valeur de 120 € pour une détention de 800 titres et de 60 € pour une détention de 400 titres, à utiliser en une seule et unique fois